

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 24 mai 2024 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 40 -2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p> <p>Création du certificat de la Faculté des Sciences et Techniques : « Certificat Trail : découverte et perfectionnement ».</p>
---	---

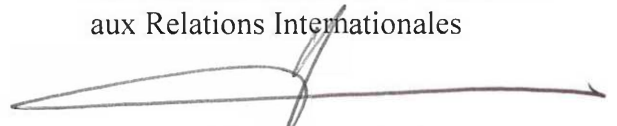
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création du Certificat de la Faculté des Sciences et Techniques : « Certificat Trail : découverte et perfectionnement ».

Document annexé.

A Saint Etienne le 27 mai 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président à la Formation et  
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 38  
QUORUM : 19

REPRESENTES : 16

PRESENTS : 05

POUR : 21

CONTRE : 0

ABST : 0



# Certificat

## Trail : découverte et perfectionnement

### Composante de rattachement :

Faculté des Sciences et Techniques

### *Création*



Soumission du dossier à la CFVU du :  
**24/05/2024**

*Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.*

---

## Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

**Une attestation (AEU)** peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

**Un certificat** peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

**Les DU et les DIU** correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

**Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés** dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

---

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		

◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Etablissements partenaires

Aucun

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
MORIN	Jean-Benoit	jean.benoit.morin@univ-st-etienne.fr
MILLET	Guillaume	guillaume.millet@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
TERRAT	Thierry	Thierry.terrat@univ-st-etienne.fr

## ◆ Éléments de contexte

La pratique du Trail en course à pied est en plein essor depuis quelques années dans le monde et particulièrement en France. Bien que basée sur la course à pied, elle demande une approche technique, physique et une préparation spécifique. La région Auvergne-Rhône-Alpes regroupe de très nombreux pratiquants (en club ou en privé) et Saint-Etienne Métropole et le Parc Naturel Régional du Pilat présentent un terrain naturel idéal pour la découverte et l'approfondissement de la pratique du Trail.

L'Université de Saint-Etienne compte parmi ses membres deux Professeurs reconnus dans le domaine de l'entraînement sportif, de la préparation physique et du Trail : Guillaume Millet et Jean-Benoit Morin. Tous deux intervenants de la formation phare dans le domaine en France (D.U. de Trail Running, Université de Franche-Comté), ils ont une solide expérience de la compétition et de l'entraînement en Trail. Guillaume Millet (3 fois Top 6 de l'Ultra-Trail du Mont Blanc) a publié deux ouvrages de référence sur le thème du Trail et de l'Ultra-Trail, et a conduit de nombreux travaux sur l'ultra-trail. Jean-Benoit Morin a été compétiteur de niveau régional en Trail court et encadré deux thèses de Doctorat sur les facteurs de la performance en Trail.

Ensemble, ils ont plus d'une trentaine d'articles scientifiques sur le thème, mènent des suivis de performance d'athlètes (dont des pratiquants de Trail) à l'Institut Régional de Médecine et d'Ingénierie du Sport, et sont régulièrement invités pour des conférences au plan international ou des actions de vulgarisation autour du Trail.

**Ainsi, cette formation s'appuiera sur l'environnement stéphanois idéal pour la pratique du Trail, l'expérience et la reconnaissance internationale de deux experts membres de l'UJM, et le contexte de forte pratique de la discipline au plan régional.**

## ◆ Objectifs

### ◆ Objectif global de la formation

Ce certificat permettra aux participants de découvrir le Trail par sa pratique, et de pouvoir approfondir les aspects théoriques des facteurs de performance, des bases de l'entraînement et de la préparation (matériel, nutrition, préparation physique, prévention, programmation).

### ◆ Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques principaux sont :

- Découvrir le Trail et ses spécificités par le biais de sa pratique encadrée
- Connaître les principaux facteurs de performance, comment les évaluer et les développer
- Appréhender la préparation à la performance en trail (programmation de l'entraînement, préparation physique, technique, matérielle)

### ◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Les intervenants responsables de la formation sont membres du Laboratoire Interuniversitaire de Biologie de la Motricité (LIBM). A eux deux au total, ils ont publié depuis une vingtaine d'années plus de 100 travaux scientifiques sur la course de trail et d'ultra-trail (entraînement, performance, prévention) et sont reconnus internationalement sur ce thème.

De nombreux éléments de la formation seront directement liés à la recherche sur ce thème, notamment menée au LIBM, et basés sur l'expérience, mais aussi les preuves scientifiques.

## ◆ Niveau d'études de la formation (cycle)

1<sup>er</sup> cycle

2<sup>ème</sup> cycle

3<sup>ème</sup> cycle

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

**non**

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

**non**

## ◆ Capacité d'accueil

Minimum (seuil d'ouverture) : **10** (dont 8 en FC)

Maximum : **20**

## ◆ Publics cibles (à qui s'adresse le DU ?)

Formation initiale

Formation continue

La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ?  
(Dans ce cas, les candidats doivent avoir une inscription principale à l'UJM) : **non**

---

*Pour mémoire :*

*La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.*

*L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.*

*La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.*

*Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.*

---

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?  
(Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP) :

**non**

Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?  
(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) :

**non**

## ◆ Attendus ou Pré-requis pour l'entrée dans la formation

Niveau d'entrée minimal : **BAC**

Le cas échéant, préciser les attendus ou les pré-requis en termes de connaissances et de compétences :

Le public cible de cette formation inclut les professionnels de l'entraînement et de la préparation physique, du secteur médical et para-médical en lien avec l'activité physique et sportive, les étudiants en STAPS (10 places en formation initiale avec sélection sur dossier), mais aussi les pratiquants et/ou entraîneurs amateurs souhaitant se former spécifiquement à la découverte et au perfectionnement en Trail.

Deux pré-requis seront incontournables :

- **Physique** : être capable d'un certain niveau de performance minimal en course à pied (50 min sur 10 km plat pour les hommes, 60 min pour les femmes) afin de pouvoir suivre les parties pratiques de la formation
- **Matériel** : disposer d'un équipement basique (chaussures, sac à dos, nutrition/hydratation, chaussures) spécifique au trail afin de suivre les parties pratiques en sécurité, et d'un matériel (smartphone/montre/GPS/cardiofréquencemètre, application Strava) permettant l'analyse des données, le suivi des séances, et la programmation/analyse cartographique des séances pratiques

## ◆ Modalités de candidature

### **Ecandidat (A privilégier pour sécuriser les recrutements et faciliter les inscriptions)**

Les candidatures se feront via E-candidat sur la base d'un dossier, d'une lettre de motivation, et d'un éventuel oral d'appui en cas de besoin.

## ◆ Organisation de la formation

Durée : **Semestrielle**

Modalités pédagogiques : **Présentiel**

## ◆ Volume horaire total de la formation

Nombre d'heures	
Présentiel par semaine entre mois et mois	Par étudiant
Entre 5 et 15h	60

## ◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

### **Important :**

*Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.*

[Tableau à joindre en annexe](#) (ctrl+clic pour ouvrir le lien)

### **Remarques :**

Ce tableau est à joindre obligatoirement pour les formations longues, pour lesquelles il existe une maquette structurée en blocs et en UE, le cas échéant affectés de crédits ou de coefficients, et intégrant éventuellement des règles de calcul de résultats.

Il est adapté pour faciliter le travail sur l'évaluation du coût de la formation.

Pour les autres formations, il est possible de décrire plus sommairement le programme de la formation dans le tableau ci-dessous (sinon le supprimer) et dans tous les cas, de renseigner les MCCC simplifiées ci-dessous.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
	CM	TD	TP		
Introduction et découverte : les bases physiques, et techniques du Trail court	4		6		
Approfondissement technique, cartographie : préparer et analyser une sortie en Trail court	2		3		
La préparation physique et la musculation pour le Trail : performance et prévention	2		3		
Gérer une sortie longue + Examen partie 1	2		5		



Travail spécifique montée (avec bâtons) et descente	3		3		
Différents types d'intervalles training pour le trail long et le trail court	3		3		
Les facteurs de la performance en trail et ultra-trail et leur évaluation	5	5	4		
La nutrition et le sommeil	3				
Le matériel en trail running (M Giandolini)	3				
Examen Partie 2	1				
<b>Totaux</b>	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>27</b>		

Modalités d'examens : **Examens de fin de formation uniquement**

Prévoyez-vous une session de rattrapage ? **oui**

Si oui, préciser les modalités de rattrapages dans le tableau ci-dessous :

<b>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</b>	Le candidat doit avoir obtenu la moyenne à un examen écrit (2 questionnaires).	
(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)		
<b>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</b>	Identiques	
(préciser si identiques ou différentes de la session principale)		
<b>Stage</b>	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau à joindre en annexe ou dans le tableau simplifié ci-dessus pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
<b>Projet</b>	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	
<b>Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit</b>	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	
<b>Soutenance orale</b>	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	

## ◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
J-B MORIN - PU	74 - STAPS
G MILLET - PU	74 - STAPS

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation

## ◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

**Pour mémoire :**

### **Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée**

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

### **Stagiaires de la formation continue**

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

### **[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]**

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

**CVEC :**

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement. En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Tarif FI (€)		Tarif FC (€)		
Plein tarif	Tarif « réduit »	Plein tarif	Tarif « réduit »	
<i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	<i>Tout compris, sauf CVEC.</i>  Préciser le public concerné	<i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i>  <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	<i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i>  <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
100	Pas applicable	1000	Pas applicable	Pas de formation équivalente connue. Tarif FC fréquent dans le domaine d'environ 20 eur/heure de cours

<b>Visa du contrôleur de gestion du :</b>	<b>18/04/2024</b>
<b>Adopté au conseil d'UFR ou Institut du :</b>	<b>19/04/2024</b>

Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 18 septembre 2023)

**Les cellules à compléter sont colorées en vert**

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet		
NOM DU PROJET	Certificat Universitaire de Trail	
Date de réalisation de la fiche	01/04/2024	
Composante / Labo / Structure	FST - SUFC	
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)	20	
Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)		65
Nombre total d'heures pédagogique (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)		65
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	Attention pour les diplômes délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présentiel)	100%

Estimation de la Charge financière du projet				Commentaire libre / Précisions
<b>Charge d'enseignement</b>			<b>21 426 €</b>	
Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)	Total	
<b>Titulaires / Non titulaires</b>				
Titulaires PU - en EQTD	320 €	65	20 786 €	
Titulaires MCF - en EQTD	183 €		- €	
Titulaires PRAG - en EQTD	183 €		- €	
Titulaires PRCE - en EQTD	164 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST,...) - en EQTD	128 €		- €	
<b>Vacataires</b>				
Vacataires - en EQTD	61 €		- €	
Prestation de service			- €	
<b>Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)</b>				
	Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)	Total	
<b>Titulaires / Non titulaires</b>				
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD	320 €	2	640 €	
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD	183 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	183 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	164 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants, ...) - Heures valorisées eqTD	128 €		- €	
<b>Vacataires</b>				
Vacataires - Heures valorisées eqTD	61 €		- €	
Prestation de service			- €	
<b>Frais de déplacement</b>				
			<b>- €</b>	
Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire réel ou estimé	Nombre	Total	
Train			- €	
Vol			- €	
Hotel			- €	
Repas			- €	
Visa			- €	
Poirdiem			- €	
Autres (préciser)			- €	
<b>Charges Personnels BIATSS</b>				
			<b>2 110 €</b>	
Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Coût horaire	Nombre d'heures	Total	
BIATSS Catégorie C	25 €	25	606 €	
BIATSS Catégorie B	30 €	22	649 €	
BIATSS Catégorie A	41 €	21	855 €	
<b>Forfait additionnel de charges</b>				
			<b>2 824 €</b>	
Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.				
Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94).				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				

Estimation des recettes du projet				Commentaire libre / Précisions
<b>Recettes estimées du projet</b>			<b>8 200 €</b>	
Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire	Nombre	Total	
Subvention(s) direct(s)			- €	
Recettes Inscription	100 €	2	200 €	
Recettes Inscription	1 000 €	8	8 000 €	
Participation du partenaire			- €	
Autres (préciser)			- €	

Synthèse économique globale du projet	
Estimation du total des charges du projet en coût complet	26 360 €
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	7 995 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	- 18 160 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	205 €
Synthèse économique du projet par étudiant	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	1 318 €
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	264
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	400 €
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	80
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	20 €
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	6 €
Synthèse budgétaire du projet	
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22% 1 804 €
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)	6 396 €